



\*\*\*\*\*

**OBJET** Modification statutaire en vue de transférer une partie de la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 -32 - feuillet 1/3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2015  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIANT

**Représentés** : néant

**Absents**: Christelle COMBET, François FOSSOUX.

**Secrétaire de séance** : Yoan MAZZA

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 13

M Christophe GUITTON, rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L. 5214-1 et suivants,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des collectivités territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier de nouvelles compétences dans le cadre d'une procédure de modification statutaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes Fier et Usses,

Vu l'article 11-C des statuts de la Communauté de communes relatif aux compétences dites « facultatives » de la Communauté,

Vu les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté que la Communauté de communes est statutairement habilitée à mener et qui sont visées à l'article 11-C desdits statuts,

Vu la délibération n°2015-07 du Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses approuvant la modification statutaire envisagée,

La CCFU souhaite sécuriser l'accès au collège La Mandallaz situé sur Sillingy pour les élèves utilisant des modes de déplacement doux (à pieds ou à vélo) pour se rendre à l'établissement. Elle envisage pour cela d'aménager un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale, sur la portion Chaumontet (après le futur rond-point) / Domaine du Tornet.

Afin de favoriser la réalisation d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire, la CCFU souhaite par ailleurs aider les communes dans cette démarche par le versement d'une aide au financement de l'aménagement de ces itinéraires.



\*\*\*\*\*

**OBJET** Modification statutaire en vue de transférer une partie de la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 -32 - feuillet 2/3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2015  
A 20H00

Par conséquent, il convient de procéder à un transfert des communes à la Communauté de Communes de la compétence « itinéraires cyclables » comprenant : l'aménagement et la gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale sur la stricte portion Chaumontet / Domaine du Tornet et l'attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** le transfert d'une partie de la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».
- 
- **D'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes Fier et Ussets par l'ajout de la compétence suivante à l'article 11- C, compétences facultatives retenues :  
« Aménagement et gestion d'itinéraires cyclables :
  - Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale sur la stricte portion Chaumontet / Domaine du Tornet,
  - Attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables. »
- **De confirmer** que cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers



\*\*\*\*\*  
**OBJET** Modification statutaire en vue de transférer une partie de la  
compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».  
\*\*\*\*\*

Réf. 2015 -32 - feuillet 3/3

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2015  
A 20H00

| NOM                   | SIGNATURE | BON POUR POUVOIR |
|-----------------------|-----------|------------------|
| Christophe GUITTON    |           |                  |
| Daniel AUDIBERT       |           |                  |
| Chantal MACQUET       |           |                  |
| Marie-Noëlle MINARD   |           |                  |
| Thierry DUFOUR        |           |                  |
| Agnès BRUNOT          |           |                  |
| Christelle COMBET     |           |                  |
| Viviane JEANTET       |           |                  |
| Eric PIERRE           |           |                  |
| Dominique BOUVET      |           |                  |
| Jean-Philippe TAVARES |           |                  |
| Laurence NIQUET       |           |                  |
| Yoan MAZZA            |           |                  |
| Bénédicte VIVIAN      |           |                  |
| François FOSSOUX      |           |                  |

Date de convocation : 19/02/2015

Date d'affichage : 25/02/2015

A Nonglard le 24/02/2015

Fait et délibéré le 24/02/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 25/02/2015